

Envoi : 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication : 21/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-2-1

Séance du vendredi 14 juin 2019

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR LES HABITATIONS D'UN PARTICULIER SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS PEC- RHIN A CHALAMPÉ

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS :

Mmes PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, MM. HABIG, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mars 2012,

- VU l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin sur la période 2015/2017 signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014,
- VU l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP 2018-6-10-7 en date du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023 signée le 2 juillet 2018,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP 2018-7-10-12 en date du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023 signée le 23 juillet 2018,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n° 2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation de la somme suivante :
 - o 341,85 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations –CDC- (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalis PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), correspondant à la part départementale du coût des travaux par le propriétaire concerné (Monsieur Sébastien BILLICH) pour l'habitation sise 14 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le PPRT des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé.

Précise que cette déconsignation fera l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité